

*Péronne, le 10 octobre 2011*

*SD/11.327 AN*

<b>COMMUNIQUE DE PRESSE</b>
-----------------------------

**Stéphane DEMILLY se réjouit des mesures annoncées par le CSA, suite à l'un de ses amendements, pour maîtriser le volume sonore des publicités à la télévision**

**Le son fort des publicités à la télévision, c'est bientôt fini !**

Stéphane DEMILLY, Député de la Somme, Vice-Président de la Commission du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire à l'Assemblée Nationale, se félicite des mesures annoncées lundi 10 octobre par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA).

Le CSA a en effet fixé une limite à l'intensité sonore des publicités à la télévision, afin que le son diffusé par les spots publicitaires ne soit pas différent de celui des autres programmes.

**Stéphane DEMILLY se félicite de cette mesure, qui répond à un amendement qu'il avait déposé et fait adopter lors de l'examen du projet de loi portant Engagement National pour l'Environnement, dit « Grenelle II ».**

Contact : 03.22.843.843